Procédure de pesée

Personnes autorisées à la pesée :

1. Les salles de pesées pour les hommes et les femmes doivent être différentes.
2. Tous les préposés à la salle de pesée doivent être du même sexe que les athlètes qui se soumettent à la pesée et aucune personne ou parent du sexe opposé ne peut y avoir accès (à moins d'un avis contraire du directeur de tournoi).
3. Deux préposés à la pesée sont obligatoires par dispositifs de pesée officielle.

Dispositifs de pesée :

1. Les athlètes doivent avoir accès à une pesée non-officielle et une officielle. Les 2 types de pesées doivent être bien identifiés.
2. La pesée non-officielle doit être accessible une (1) heure avant le début de la pesée officielle et celle-ci doit être supervisée afin de s'assurer que les dispositifs ne sont pas endommagés.

Directives OBLIGATOIRE pour les vêtements :

1. **Athlètes U12 et moins (2013 et après) :** Pantalon de judogis et t-shirt. Aucune tolérance de poids.
2. **Athlètes U14 à U18 (2007 à 2012) :** Doivent se peser en sous-vêtement (hommes/garçons : caleçons et t-shirts (optionnel); femmes : sous-vêtements, soutien-gorge et/ou t-shirt optionel). Les chaussettes, bijoux et perçages corporels doivent être retirés. Une tolérance de 0,2 kg sera accordée à ces groupes d'âge afin de compenser le port de sous-vêtements et de t-shirt optionnel. Les athlètes de ces catégories de poids ne sont PAS autorisés à retirer leurs sous-vêtements.

   *Tolérance de poids de 0.2kg
3. **Athlètes d'âge U21 et plus (2006 et avant) :** Doivent se peser en sous-vêtement (hommes : caleçons et t-shirts (optionnel); femmes : sous-vêtements, soutien-gorge et/ou t-shirt optionel). Les chaussettes, bijoux et perçages corporels doivent être retirés. Sous la supervision de l'officiel de la pesée, les athlètes du groupe d'âge U21 et des catégories supérieures peuvent se dévêtir complètement (sans quitter le dispositif de pesée ou brièvementsi permis parl'officiel) afin de s'assurer qu'ils respectent la limite de poids minimale ou maximale de la catégorie de poids dans laquelle ils sont inscrits.

   *Aucune tolérance de poids

Procédure à suivre :

1. Vérifier l'identité et l'année de naissance de l'athlète à partir d'une pièce d'identité, à moins d'exception une pièce d'identité avec photo est obligatoire pour les divisions U16 et supérieures.
2. L'athlète doit se préparer selon les directives pour les vêtements propres à sa catégorie d'âge réelle et doit monter sur la balance. L'athlète ne peut monter qu'une seule fois sur la balance officielle.
3. Annoncer clairement et à haute voix son poids à l'athlète.
4. Inscrire le poids exact de l'athlète avec une décimale. On ne doit pas voir la 2e décimale sur la balance. Écrire lisiblement.

Si vous avez des questions, contactez le directeur de tournoi ou la logistique.